



**Doc. 15804**  
20 juin 2023

## Réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable grâce au processus de Reykjavík

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Dans la Déclaration finale du 4<sup>e</sup> Sommet du Conseil de l'Europe (annexe V), les chefs d'État et de gouvernement soulignent «l'urgence de prendre des mesures coordonnées pour protéger l'environnement en luttant contre la triple crise planétaire liée à la pollution, au changement climatique et à la perte de biodiversité». Ils se sont accordés sur le lancement du «processus de Reykjavík» pour renforcer les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'environnement et droits humains.

L'Assemblée parlementaire et son Réseau de parlementaires de référence pour un environnement sain se félicitent de la volonté politique manifestée à Reykjavík pour la reprise de ce défi dans le mandat du Conseil de l'Europe. L'Assemblée a, à plusieurs reprises, plaidé en faveur de la reconnaissance du droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, pour accélérer les changements nécessaires et répondre aux attentes de la société. Le saut qualitatif attendu nécessite de la créativité et l'allocation de moyens suffisants.

L'Assemblée soutient fortement les engagements des chefs d'État et de gouvernement à renforcer le travail du Conseil de l'Europe sur les aspects de l'environnement liés aux droits humains; à réaliser le droit humain à un environnement sûr, propre, sain et durable; à prendre en compte les dimensions sociales du changement climatique et de la dégradation de l'environnement; à finaliser ou à préparer de nouveaux instruments juridiques dans le domaine des droits humains et de l'environnement; et à créer un Comité intergouvernemental sur l'environnement et droits humains («Comité de Reykjavík»). L'Assemblée devrait formuler des recommandations au Comité des Ministres sur la mise en œuvre concrète de ces engagements.

